



CHARTRE

★ Alliances Célestes France ★

Les membres adhérents bénévoles de l'ONG Alliances Célestes Internationales (ACI) et Alliances Célestes France (ACF) se doivent d'avoir un comportement respectueux et bienveillant tant envers les autres membres adhérents ou bénévoles de l'ONG qu'envers les races exobiologiques.

Les membres bénévoles d'ACF proposent des stratégies et prennent en charge des actions dont ils sont responsables.

Toute personne qui prend en charge une mission, une action, doit la mener à son terme.

ACI et ACF ne font pas de politique mais peuvent être amenées à gérer des situations d'exopolitique. Les décisions et actions à mettre en œuvre sont d'ordre spirituel, humain et en relation et collaboration avec des membres de civilisations de nature exobiologique afin d'assurer une transition vers les densités supérieures la plus positive possible pour l'humanité et une entraide interespèces.

La mission GWS, dont l'objectif est l'optimisation de l'ascension complète, fulgurante et parfaite de toute l'humanité en une âme du monde unifiée, et les décisions à prendre par ACI et ACF sont prioritaires. Toute personne qui fait passer son ego avant la mission sera invitée à effectuer le travail intérieur nécessaire afin d'assurer la cohésion du groupe et sa place au sein de l'ONG.

Seuls les membres approuvés par le Bureau et qui s'engagent en leur âme et conscience peuvent faire partie de l'ONG ACF (FCA en anglais) et assister aux réunions auxquelles ils s'engagent à assister. Cependant, des consultants externes pourront être amenés à intervenir ponctuellement au cours d'une réunion pour un sujet précis après approbation de l'organe de Direction.

Les propos échangés au cours des réunions sont soumis à confidentialité, sauf avis contraire écrit.

L'absence répétée d'un membre de l'ONG, que ce soit aux réunions ou dans l'exécution de ses missions, entraînera l'exclusion de ce dernier pour un temps déterminé par le Bureau, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Toute relation engagée avec un membre exogène pour le compte de l'ONG doit être entretenue dans des intentions amicales et dans un esprit d'équité d'échange autant que faire se peut. La notion de commerce exobiologique est proscrite au sein de ACI (ICA) et ACF (FCA), sauf décision écrite du Bureau.

La bienveillance et la compassion régissent les réunions d'ACI et ACF et l'attitude à adopter en représentation de celles-ci.

Les membres de l'ONG Alliances Célestes Internationales (International Celestial Alliances) et Alliances Célestes France s'engagent à respecter cette chartre par approbation avec signature.

Lu et approuvé + Nom + signature